

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS,
LE 19 DECEMBRE 2012 A 18 h 00, AU MONT-SUR-LAUSANNE**

Présences :

Conseil intercommunal

Présidence

Pasche	Jean-Michel	Martherenges
Sonzogni	Thierry	Bettens
Létra	Cyril	Bioley-Orjulaz
Mégroz	Catherine	Boulens
Bally	Christiane	Bretigny s/Morrens
Vulliemin	Lise	Chapelle s/Moudon
Sandoz	Serge	Cheseaux s/Lausanne
Nicolier	Yvan	Echallens
Dind	Philippe	Essertines s/Yverdon
Schertenleib	Lyvia	Jorat-Menthue
Amaudruz	Michel	Le Mont s/Lausanne
Fatton	Patrick	Lussery-Villars
Chevallay	Frédéric	Mex
Chamot	Jean-Daniel	Morrens
Ravera	Laure	Oppens
Heysé	Patrick	Oulens s/Echallens
Péclard	Ciryl	Pailly
Emery	Albert	Penthaz
Carrard	Marinette	Poliez-Pittet
Canu	Christine	Romanel s/Lausanne
Dafflon	Dominique	St-Barthélemy
Perrin	Etienne	Thierrens
Bottlang Pittet	Jacqueline	Villars-le-Terroir
Russo	Philippe	Vuarrens

Excusés

Grand	Christophe	Assens
Auberson	Patricia	Bercher
Delpierre	Carine	Bottens
Zwahlen	Janine	Bournens
Berset	Sandra	Boussens
Crisinel	René	Correvon
Flückiger	Philippe	Cugy
Magnenat	Olivier	Daillens
Gilliéron	Claire-Anne	Denezy
Isaaz	Annelise	Etagnières
Kathari Lauritzen	Murielle	Goumoens
Favre	Chantal	Jouxens-Mézery
Chuard	Sandrine	Montilliez
Gabella	Annemarie	Neyruz
Siegenthaler	Sébastien	Ogens
Hautier	Isabelle	Penthaz
Chabrier	Raymonde	Penthéréaz
Ikmel	Régine	Peyres-Possens

	Gilliéron Laurent Zeller Cudré-Mauroux Gozel Gruaz	Alain Véronique Mireille Christian Michel	Prilly Rueyres St-Cierges Sullens Vuflens-la-Ville Fey Froideville
Vacants			
Comité de direction	Gay Vallotton Sterchi Blum Arlaud Marchand Jauner Favre Weissbrodt	Michèle Jean-Pierre Werner Françoise Jacques Yves Sandrine Roger	Cheseaux s/Lausanne Cugy Echallens Jorat-Menthue Le Mont s/Lausanne Penthalaz St-Barthélemy Vuflens-la-Ville
Excusée	Bourquin Büchi	Anne	Prilly
Direction CSR	Hoffman Di Federico	Michel Martine	Directeur Adjointe finances RH
Excusé	Sugnaux	Vincent	Agent régional
Invités	Echo Gros-de-Vaud	Roberti Arlette	Journaliste
Excusés	Piot Roy Jaques Gehlfli	Marc-Etienne Etienne Françoise Fabrice	Préfet du Gros-de-Vaud Préfet Ouest lausannois Cheffe de service SPAS Chef de service SASH

Ordre du jour :

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour
2. Assermentations des délégués des communes de Cugy, Fey, Penthalaz et Prilly
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal du 4.07.2012'
4. Correspondance
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis 1-2012 sur le Budget 2013
8. Préavis 2-2012 concernant la mise à jour de la liste des communes membres en y incluant la nouvelle commune de Montanair
9. Election du Président et du Vice-président du Conseil intercommunal (dès 1.01.2013)
10. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2013
11. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
12. Questions et divers
- 12.1 Communications de la Direction

XX

Le président du Conseil intercommunal de l'ARASPE, M. J.-M. PASCHE, ouvre la séance. à 18 h, saluant l'assemblée et remerciant les personnes présentes de s'être déplacées jusqu'au Mont. Il annonce les invités qui se sont excusés. Il souligne la présence de M. le Préfet M.-E. Piot et de la presse, en la personne de Mme A. Roberti.

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour

Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2. Assermentations

Les délégués n'ayant pas encore été assermentés ne sont pas présents ce soir.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 4.07.2012

Il ne suscite ni remarque ni question.

VOTE : le procès verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE du 4.07.2012 est adopté par mains levées, à l'unanimité.

4. Correspondance

Une demande, reçue par courrier électronique, est faite de reporter l'heure de la séance. Les avis étant très partagés, M. le président fait un sondage par mains levées. Il en résulte 12 voix pour 18 h 30 et 6 pour 18 h.

Y. JAUNER (CoDir Penthalaz) propose qu'à l'avenir le calendrier soit organisé de manière à éviter de fixer des séances à des dates aussi proches des fêtes.

5. Communications du Bureau

Les assemblées 2013 ont été agendées aux 12.6.2013 et 4.12.2013.

6. Communications du Comité de direction

W. BLUM, président du Comité de direction dit qu'il n'a pas de communication particulière à faire, sinon que la prochaine assemblée se tiendra le 12.06.2013 à 18 h 30. Le lieu est encore à déterminer.

7. Préavis n°1/2012 sur le budget 2013

Le rapporteur, P. FATTON (Lussery-Villars) donne lecture du rapport de la commission de gestion.

La parole est ensuite au directeur, M. HOFFMAN. Il rappelle que le budget a été transmis aux communes accompagné d'une note d'introduction dans laquelle il s'est efforcé d'être le plus explicatif possible. Il la complète en disant que l'élaboration du budget est un exercice difficile en raison des nombreuses incertitudes, aléas et imprévus rencontrés. La subvention est directement proportionnelle au nombre de dossiers payés. Or, ce chiffre peut varier de + 20 % à - 14 % par rapport à la moyenne mensuelle. Comme les années précédentes, le budget peut être légèrement sur- ou sous-estimé. Il se plaît toutefois à relever que jusqu'ici il n'a jamais eu à présenter un déficit.

Certains coûts ne sont pas reconnus par le Canton ; par exemple, le deuxième poste de réception pour l'antenne ouverte à Echallens. Il en va de même pour l'encadrement et pour les frais de fonctionnement qui se sont alourdis. C'est pour cette raison qu'une provision est demandée aux communes pour la couverture d'un éventuel surcoût pour Echallens. A cet égard, sans pouvoir annoncer de chiffres définitifs, il a bon espoir de restituer aux communes une bonne partie du supplément qui leur a été demandé en 2012.

La discussion est ouverte.

Il est demandé que dans le futur, le nombre d'habitants rattachés aux AAS soit indiqué dans le budget. M. HOFFMAN prend note de cette requête.

J.-D. CHAMOT (Morrens) demande, par rapport au surcoût, s'il faut comprendre qu'il n'y aura jamais de subvention pour les postes supplémentaires à Echallens ? D'autre part, il s'étonne des frais demandés aux communes pour la cotisation au Conseil des régions RAS (CdR RAS).

M. HOFFMAN répond que la revendication qu'il a posée en 2012 pour Echallens a eu pour réponse qu'elle venait trop tard pour être prise en compte pour 2013 mais pourra l'être par la suite.

Concernant le CdR RAS, W. BLUM indique que c'est une structure juridique composée des présidents des comités de direction des différentes RAS. Les comptes sont soumis en séance à l'ensemble des présidents présents. Hormis les jetons et indemnités, un secrétariat est rémunéré. Pour en savoir plus sur les activités du CdR RAS, il recommande de prendre connaissance du bulletin du CPS (organe paritaire comprenant 3 représentants du Canton et 3 du CdR RAS) que chaque commune reçoit.

Plusieurs délégué-e-s souhaitent connaître le détail du budget du CdR RAS. Il est décidé de le joindre au procès-verbal de l'assemblée.

Un complément d'information est demandé sur l'ampleur de la variation (près de 35 %) du nombre de dossiers traités d'un mois à l'autre.

M. HOFFMAN dit qu'il y a plusieurs facteurs, dont les gens qui sortent du RI et présentent de nouvelles requêtes. Il y a ceux qui bénéficient d'un complément aux indemnités de chômage et les working poors qui, payés à l'heure, ont droit au RI certains mois seulement. D'autre part, lorsque les gens déménagent, c'est un autre CSR qui va prendre le relais. Les paiements sont repris moyennant un certain nombre de conditions administratives. Un questionnaire mensuel doit être déposé dans un délai bien précis. Si ce n'est pas le cas, le paiement est reporté sur le mois suivant.

La parole n'étant plus demandée, J.-M. PASCHE propose de passer au vote à mains levées selon les conclusions du préavis :

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE

- Vu le préavis n°1-2012 du Comité de direction du 20.11.2012 sur le budget 2013 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

d'approuver le budget de l'ARASPE pour 2013.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité moins deux abstentions, l'assemblée adopte le budget 2013.

8. Préavis 2-2012 concernant la mise à jour de la liste des communes membres en y incluant la nouvelle commune de Montanaire

La Commission de gestion a été chargée d'étudier ce préavis. P. FATTON, rapporteur, lit son rapport. Ce dernier ne suscite aucun commentaire ni question.

M. le Président rappelle les conclusions du préavis et propose de passer au vote.

Le Conseil intercommunal de l'ARASPE

- Vu le préavis n°2-2012 du Comité de direction du 20.11.2012 concernant la mise à jour de la liste des communes membres en y incluant la nouvelle commune de Montanaire ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'inclure dans la liste des communes partenaires de l'ARASPE la nouvelle commune de Montanaire issue de la fusion des communes de Chapelle s/Moudon, Correvon, Denezy, Martherenges, Neyruz s/Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges, Thierrens, membres de l'ARASPE, ainsi que la commune de Chanéaz, située actuellement hors de son périmètre.
2. de radier de la liste les communes de Chapelle s/Moudon, Correvon, Denezy, Martherenges, Neyruz s/Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges, Thierrens,
- 3.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée approuve le préavis n°2-2012.

9. Election du Président et du Vice-président du Conseil intercommunal (dès 1.01.2013)

J.-M. PASCHE informe l'assemblée qu'il est démissionnaire de sa fonction de Conseiller municipal au 31.12.2012. D'autre part, la vice-présidente, syndique de Pailly, a aussi démissionné de son poste.

Pour la présidence, Ph. DIND, syndic d'Essertines s/Yverdon, lui a fait part de son intérêt.

Pour la vice-présidence, S. SANDOZ, de Cheseaux s/Lausanne est proposé.

Il n'y a pas d'autre proposition.

VOTE : à l'unanimité, par applaudissements, l'assemblée élit :

Philippe DIND président du Conseil intercommunal de l'ARASPE

Serge SANDOZ vice-président du Conseil intercommunal de l'ARASPE.

à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les nouveaux élus remercient de la confiance qui leur est témoignée, Ph. DIND précisant qu'il a volontiers accepté la demande qui lui a été faite par l'actuel président.

10. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2013

Jusqu'ici formée de Lussery-Villars, Montilliez, Morrens, Neyruz s/Moudon, Ogens, la commission de gestion, composée de cinq membres, est élue chaque année. Le roulement se fait traditionnellement sur le principe de l'ordre alphabétique des communes. Lussery-Villars est sortante et Neyruz s/Moudon va intégrer Montanaire. Il y a par conséquent deux nouveaux membres à nommer. En tenant compte de l'ordre alphabétique, la composition suivante est proposée :

Montilliez, Morrens, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens.

VOTE : Par mains levées, à l'unanimité, les communes de Montilliez, Morrens, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens sont nommées à la commission de gestion pour l'année 2013.

J.-D. CHAMOT indique qu'il lui semble en faire partie depuis bien plus de 5 ans. Il émet le souhait d'être remplacé à la prochaine élection. La secrétaire prend note de faire la vérification nécessaire.

11. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)

Le Bureau n'a rien reçu, et la parole n'est pas demandée.

12. Questions et divers

12.1 Communications de la direction

12.1.1 Aperçu de la situation actuelle de l'ARASPE

La parole est au directeur, M. HOFFMAN. Ce dernier constate avec regret que le nombre de situations (presque 800) a pratiquement doublé depuis son entrée en fonction, en 2005. Cet accroissement considérable est causé principalement par différents facteurs sociologiques :

- une forte augmentation du nombre de familles monoparentales
- la réforme de l'AI, dont des bénéficiaires ont été privés de leur rente partielle (une dizaine de personnes concernées à l'ARASPE)
- la révision de la loi sur l'assurance chômage LACI, entrée en vigueur au 1.04.2011 (entre 50 et 100 personnes de plus à l'ARASPE).

L'arrivée en 2012 des habitants du Plateau du Jorat et des communes de la Venoge dans le giron de l'ARASPE a contribué à cette progression d'un point de vue comptable.

Les gens qui sont reçus dans nos centres et agences sociales sont pour la plupart grandement gênés, inquiets et très meurtris de devoir se présenter à l'aide sociale. Chaque nouvelle personne reçue est un individu à part

entière avec ses difficultés et parfois ses détresses, dit-il. On lui doit le meilleur accueil possible, l'écoute, le conseil.

Il se plaît à souligner le fait qu'aucune réclamation n'a été reçue des usagers du Plateau du Jorat et de la Venoge qui ont dû changer leur lieu de consultation. Il en est très reconnaissant aux préposés et aux collaborateurs concernés.

Le chantier d'Echallens s'est achevé il y a un an et cette nouvelle antenne inclut 5 places supplémentaires à peine 12 mois plus tard. La population à servir ne cesse d'augmenter. Pour l'agence de Prilly il y a maintenant nécessité et urgence à trouver des locaux plus spacieux et mieux appropriés en matière de confidentialité. Une piste est en cours d'étude et le directeur espère pouvoir annoncer une issue favorable à la prochaine assemblée de ce conseil.

Cette année, l'ARASPE a atteint 52 employés, dépassant ainsi le seuil de 50. Par rapport au code des obligations et à d'autres dispositifs cela nous fait passer dans une autre catégorie d'entreprise.

Au niveau des incivilités que l'on peut parfois connaître dans nos locaux, ces cas sont heureusement peu fréquents : la très grande majorité des assistés sociaux qui viennent sont des gens pacifiques. Il arrive de temps en temps que des gens beaucoup plus énervés, voire violents se présentent. Une fois, une personne ne voulait plus quitter le bureau de l'assistant social. A deux reprises des menaces de mort ont été enregistrées. Un conteneur sur roulettes a été envoyé à travers la porte brisant la paroi vitrée au CSR de Prilly.

Des mesures ont été prises pour faire poser un film sur les baies vitrées à Prilly et à Echallens, pour éviter qu'elles explosent.

12.1.2 Accès aux contrôles des habitants

En 2010, la direction de l'ARAPSE avait approché les communes lors d'un conseil intercommunal pour demander dans quelle mesure elle pouvait avoir accès par voie informatique aux contrôles des habitants comme le proposaient déjà plusieurs communes (Prilly, St-Barthélemy, Romanel, Cheseaux, Le Mont). Cet accès facilité permettait de gagner du temps et du confort dans l'accomplissement des tâches aussi bien du côté des agences que des contrôles des habitants.

A l'annonce d'une possible solution au niveau cantonal et au vu de la complexité des systèmes et de passablement de réponses négatives, ce projet avait été mis en pause. Depuis octobre 2012, les agences du canton ont obtenu l'accès au Registre Cantonal des Personnes (RCPers). Ce dernier, bien que moins précis dans les informations que les contrôles des habitants, permet aux agences de traiter en direct les demandes sans déranger les contrôles des habitants.

La direction de l'ARASPE peut donc abandonner sa requête auprès des communes pour accéder par voie informatique aux différents contrôles des habitants. Pour information, la collaboration entre les contrôles des habitants et les agences reste d'actualité pour toutes les mutations (changements de situations).

12.1.3 Taxe au sac poubelle

Aussi bien aux CSR que dans les AAS, des gens sont venus pour demander des sacs poubelle gratuits ou une réduction de la taxe.

Les CSR n'ont aucune compétence ni subvention dans ce cadre-là et M. HOFFMAN demande de faire passer l'information dans les administrations de nos communes.

A ce propos, un délégué relève que les RAS sont les seuls services qui aient la vue d'ensemble sur la situation des gens. Il faudrait que le Canton donne les moyens et les compétences pour traiter ces demandes d'exonération. Il paraît aberrant de devoir mettre sur pied une structure supplémentaire.

M. HOFFMAN précise que la RAS est une autorité d'application qui met en œuvre les prestations pour lesquelles on l'a mandatée de le faire. Il faudrait que toutes les communes de notre région en fassent la demande.

D'autres délégués soulignent le surcroît de travail et partant, les forces vives nécessaires pour faire traiter ces allègements par la RAS. Dans les règlements d'application, les communes doivent prévoir les conditions d'exonération.

En réponse à une question, W. BLUM confirme que ce sont les communes qui ont la compétence d'accorder ces dernières. Toutefois, elles ne disposent pas des informations nécessaires et n'ont pas non plus le droit de les demander. C'est la personne elle-même qui doit s'adresser aux RAS ou aux CMS (incontinence) pour demander une attestation.

La proposition est faite de demander au comité de direction d'étudier la question. Il lui est toutefois recommandé de ne pas entreprendre des démarches chronophages, sachant que chaque commune a ses propres principes d'exonération.

En réponse à une question, M. HOFFMAN indique que pour une personne seule, le RI se monte à 1110 frs par mois + prise en charge de l'assurance maladie et participation au loyer.

La parole n'est plus demandée.

J. MARCHAND annonce que la commune du Mont-sur-Lausanne est ravie d'accueillir l'ARASPE et se fait un plaisir d'offrir une petite agape après la partie officielle.

J.-M. PASCHE remercie de cet accueil, ainsi que les personnes de leur présence. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous et lève la séance à 19 h 30.

Le Président du Conseil intercommunal :

la Secrétaire :

J.-M. Pasche

M. Seiler

Annexe :

- Budget 2013 du Conseil des régions RAS